

Règlement Intérieur - Association AL GOLPE

A lire avant toute adhésion à l'association

1. **L'adhésion** est obligatoire pour participer aux événements organisés par l'association (cours, stages, séjour à l'étranger...). Chaque élève et adhérent doit être à jour de sa cotisation au moment de sa participation à l'événement. La cotisation est valable un an, de Septembre à Aout.
2. **L'inscription** aux événements organisés par l'association est validée à réception du dossier d'inscription complet avec le règlement, certificat médical et attestation réduit.
3. **Les 2 premiers cours** pourront être des cours d'essai si l'élève le souhaite, avec le risque éventuel de se voir refusé du cours si l'effectif s'avérait complet au moment du choix de s'inscrire, les inscriptions étant prises par ordre d'arrivée et le nombre d'élèves limité en fonction des capacités de la salle.
4. **L'inscription est un engagement à l'année**. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt de l'activité, sauf cas de force majeure : problème de santé ou mutation professionnelle. Dans ce cas, un certificat médical ou justificatif attestant de votre situation professionnelle vous sera demandé. L'adhésion à l'association restera due dans tous les cas. L'association remboursera le ou les trimestres non entamés.
5. **En cas d'annulation de la part de l'association Al Golpe**, toutes les sommes dues seront restituées.
6. **L'élève devra fournir un certificat médical** d'aptitude à la pratique de la danse flamenca dès les 1ers cours, et pouvoir justifier d'une assurance responsabilité civile.
7. **Les élèves mineurs** devront faire remplir une autorisation parentale.
8. **La vidéo** est interdite pendant les cours et les stages, sauf avec l'accord de l'intervenante, et en cas de captation prise par l'association à des fins de communication ou de travail.
9. **L'association Al Golpe décline toute responsabilité en cas de vol** d'effets personnels dans les vestiaires ou dans la salle de danse.
10. **Les élèves devront se présenter 5 minutes avant** l'heure de début du cours afin de commencer à l'heure.
11. **Les parents / accompagnants des élèves mineurs** devront s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant, et être présents 5 minutes avant la fin du cours pour le récupérer, ou le cas échéant prévenir le professeur de l'autonomie de l'enfant s'il est amené à se présenter et repartir seul.
12. **Les téléphones portables** devront être éteints pendant le temps du cours.
13. **Le Gala** n'est pas obligatoire.
14. **Une participation financière ou achat** d'un complément de tenue pourra être demandée aux élèves souhaitant participer au gala. Cette participation est nécessaire à la prise en charge des costumes, budget conséquent pour l'association chaque année. Tout élève qui refuserait cette participation ne participerait pas au gala.
15. **Un droit à l'image** devra être signé en début d'année permettant ainsi à l'association de publier quelques photos et vidéos à des fins de communication sur ses activités.